



---

**Transfert des certificats C.E.E. d'approbation de modèles  
des sociétés SATAM, E.I.N.F. et SOFITAM EQUIPEMENT  
au bénéfice de la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71-316 C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 77-313 C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne aux contrôles des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS  
5 rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2 - 93290 TREMBLAY EN FRANCE.

**OBJET :**

Le présent certificat transfère à la société précitée le bénéfice des certificats d'approbation C.E.E. de modèles antérieurement accordés aux sociétés SATAM, E.I.N.F ou SOFITAM EQUIPEMENT par les certificats suivants :

- n° 89.0.02.462.1.3 du 27 février 1989<sup>(1)</sup> relatif au séparateur de gaz SATAM modèle EC 36 pour ensembles de mesurage d'hydrocarbures,
- n° 89.0.01.512.1.3 du 27 février 1989<sup>(2)</sup> relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 18/24 monté sur camions-citernes et destiné à la livraison des hydrocarbures,
- n° 89.0.02.512.1.3 du 27 février 1989<sup>(3)</sup> relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 18/42 monté sur camions-citernes et destiné à la livraison des hydrocarbures,
- n° 89.0.01.532.1.3 du 27 février 1989<sup>(4)</sup> relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 19
- n° 89.0.04.462.1.3 du 14 avril 1989<sup>(5)</sup> relatif au purgeur de gaz SATAM modèle EC 29-150 pour hydrocarbures,
- n° 89.0.04.422.3.3 du 20 avril 1989<sup>(6)</sup> modifié par le certificat n° 98.00.422.002.0 du 16 mars 1998<sup>(7)</sup> relatif aux compteurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-80/80, ZC 17-80/150 et ZC 17-80/250 pour hydrocarbures,

- n° 92.00.422.001.0 du 28 février 1992 <sup>(8)</sup> relatif au compteur volumétrique SATAM constitué d'un mesureur SATAM modèle SB 100 et d'un dispositif indicateur mécanique des volumes et des prix VEEDER-ROOT modèle VR 10,
- n° 93.00.422.002.0 du 30 juillet 1993 <sup>(9)</sup> relatif au compteur volumétrique SATAM modèle ZC 17-80/150 version acier pour hydrocarbures,
- n° 93.00.422.005.0 du 04 novembre 1993 <sup>(10)</sup> relatif au compteur volumétrique SATAM modèle ZC 17-80/80 version acier pour hydrocarbures,
- n° 94.00.522.002.0 du 22 juin 1994 <sup>(11)</sup> relatif au séparateur de gaz SATAM modèle EC 36-1 pour ensemble de mesure de hydrocarbures,
- n° 95.00.522.003.0 du 16 mai 1995 <sup>(12)</sup> modifié par le certificat n° 98.00.522.002.0 du 3 avril 1998 <sup>(13)</sup> relatif aux groupes de pompage et de dégazage SATAM modèles EPZ 75/3 et EPZ 75/5,
- n° 95.00.422.002.0 du 12 juillet 1995 <sup>(14)</sup> relatif aux compteurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-24/24, ZC 17-24/48 et ZC 17/100 pour hydrocarbures,
- n° 95.00.462.004.0 du 3 octobre 1995 <sup>(15)</sup> relatif aux ensembles de mesure SATAM modèles ZCE 9 et ZCE 9.1 pour hydrocarbures destinés à être montés sur camions-citernes,
- n° 95.00.522.004.0 du 6 novembre 1995 <sup>(16)</sup> relatif au séparateur de gaz E.I.N.F modèle SBHM 50,
- n° 96.00.472.001.1 du 14 juin 1996 <sup>(17)</sup> relatifs aux ensembles de mesure SATAM modèles ZCE 12, ZCE 13 et ZCE 14 munis du séparateur de gaz EC 30-5,
- n° 97.00.422.005.0 du 24 avril 1997 <sup>(18)</sup> relatif au compteur volumétrique SOFITAM EQUIPEMENT constitué d'un mesureur SOFITAM EQUIPEMENT modèle MA 26-5 et d'un indicateur des volumes et des prix VEEDER-ROOT modèle VR 10,
- n° 97.00.522.001.0 du 29 avril 1997 <sup>(19)</sup> relatif au séparateur de gaz SATAM modèle EC 27-40 pour hydrocarbures,
- n° 97.00.482.001.0 du 29 avril 1997 <sup>(20)</sup> relatif à l'ensemble de mesure SATAM modèle ZCE 11 pour la réception par gravité des hydrocarbures,
- n° 97.00.452.002.0 du 29 avril 1997 <sup>(21)</sup> relatif à l'ensemble de mesure SATAM modèle ZCE 15 pour le ravitaillement des petits avions,
- n° 97.00.482.002.0 du 16 juillet 1997 <sup>(22)</sup> relatif aux ensembles de mesure SOFITAM EQUIPEMENT modèles ZCE 21 et ZCE 22 pour la réception et le chargement d'hydrocarbures,
- n° 98.00.522.003.0 du 25 mai 1998 <sup>(23)</sup> relatif aux séparateurs de gaz SOFITAM EQUIPEMENT modèle FS 24 pour ensembles de mesure d'hydrocarbures.

### **CARACTÉRISTIQUES :**

Les caractéristiques des modèles concernés par le présent certificat sont identiques à celles des modèles antérieurement fabriqués par la société SATAM, E.I.N.F ou SOFITAM EQUIPEMENT.

## **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par leur certificat d'approbation C.E.E. de modèle accordé précédemment aux sociétés SATAM, E.I.N.F ou SOFITAM EQUIPEMENT.

De plus, outre les inscriptions réglementaires, la plaque d'identification des instruments doit porter la raison sociale du bénéficiaire du présent certificat.

## **VALIDITÉ :**

La limite respective de validité des certificats initiaux est conservée.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie - Mars 1989 page 270,
- (2) Revue de métrologie - Mars 1989 page 298,
- (3) Revue de métrologie - Mars 1989 page 304,
- (4) Revue de métrologie - Mars 1989 page 310,
- (5) Revue de métrologie - Juin 1989 page 687,
- (6) Revue de métrologie - Mai 1989 page 553,
- (7) Revue de métrologie - Juillet/août 1998 page 281,
- (8) Revue de métrologie - Février 1992 page 228,
- (9) Revue de métrologie - Juillet 1993 page 956,
- (10) Revue de métrologie - Novembre 1993 page 1446,
- (11) Revue de métrologie - Juin 1994 page 543,
- (12) Revue de métrologie - Mai 1997 page 138,
- (13) Revue de métrologie - Juillet/août 1998 page 334,
- (14) Revue de métrologie - Juillet 1995 page 705,
- (15) Revue de métrologie - Janvier 1996 page 950,
- (16) Revue de métrologie - Février 1996 page 1005,
- (17) Revue de métrologie - Août/Septembre 1996 page 268,
- (18) Revue de métrologie - Juillet 1997 page 276,
- (19) Revue de métrologie - Juillet 1997 page 289,
- (20) Revue de métrologie - Juillet 1997 page 280,
- (21) Revue de métrologie - Juillet 1997 page 281,
- (22) Revue de métrologie - Novembre 1997 page 634,
- (23) Revue de métrologie - Septembre 1998 page 426.